



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Aux commissions sociales LASoc  
Aux services sociaux régionaux LASoc

**Direction de la santé et des affaires sociales DSAS**  
**Direktion für Gesundheit und Soziales GSD**

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09  
www.fr.ch/dsas

—

**Direction de l'économie et de l'emploi DEE**  
**Volkswirtschaftsdirektion VWD**

Boulevard de Pérolles 25, 1701 Fribourg

T +41 26 305 24 02, F +41 26 305 24 09  
www.fr.ch/dee

*Fribourg, le 15 septembre 2014*

## **Convention de collaboration entre les Offices régionaux de placement (ORP) et les Services sociaux régionaux (SSR) du canton de Fribourg**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Madame la Cheffe de service, Monsieur le Chef de service,  
Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous transmettre ci-joint la nouvelle convention de collaboration entre les Offices régionaux de placement (ORP) et les Services sociaux régionaux (SSR) du canton de Fribourg au sens de l'article 33 de la loi du 6 octobre 2010 sur l'emploi et le marché du travail (LEMT) et de l'article 18a, al. 2 de la loi du 14 novembre 1991 sur l'aide sociale (LASoc). Cette convention est ratifiée par nos Directions respectives ainsi que par les Services public de l'emploi (SPE) et de l'action sociale (SASoc). Elle entre en vigueur de suite.

Cette convention intègre les résultats de la consultation que nous vous avons adressée le 16 octobre 2013. Les retours furent positifs et nous nous réjouissons de constater que le principe de cette convention a été unanimement approuvé. Toutes les remarques qui nous ont été adressées ont été prises en compte et nous vous transmettons ci-joint le rapport sur la consultation pour de plus amples informations et un aperçu des principales modifications.

Nous sommes conscients qu'une telle convention a des répercussions sur les procédures de travail dans vos services respectifs. Sa mise en œuvre exige un sérieux investissement. Dans ce sens, le SPE et le SASoc vous invite à une séance d'information à l'attention des présidentes et présidents des Commissions sociales ainsi que des Cheffes et Chefs de service des SSR qui se déroulera le mardi 14 octobre 2014, de 8h30 à 11h30 dans la grande salle de La Grange, Chemin de la Fontaine 1 à Villars-sur-Glâne. Elle se déroulera en présence des trois chef-fe-s ORP et une traduction simultanée sera assurée.

Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de vous inscrire grâce au lien suivant (<http://goo.gl/CILBCK>) ou de vous annoncer directement à M. Etienne Guerry, Coordinateur pour les questions d'intégration et d'insertion LAsi/LASoc, T +41 26 305 29 32 ou M [etienne.guerry@fr.ch](mailto:etienne.guerry@fr.ch).

En vous remerciant d'ores et déjà de votre investissement dans la mise en œuvre de cette convention, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame la Cheffe de service, Monsieur le Chef de service, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

  
Anne-Claude Demierre  
Conseillère d'Etat

  
Beat Vonlanthen  
Conseiller d'Etat

**Annexe**

—

Ment.

Copie

—

Association des communes fribourgeoises, Mme Micheline Guerry-Berchier, Secrétaire générale, Case postale 177, 1566 St-Aubin  
Service de l'action sociale, M. François Mollard, Chef de service, Rte des Cliniques 17, 1701 Fribourg  
Service public de l'emploi, M. Charles de Reyff, Chef de service, Boulevard de Pérolles 25, CP 1350, 1700 Fribourg